

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

### 2022-115 ADHESION AU COLLEGE DES TRANSITIONS SOCIETALES - MODIFICATION

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21  
Votants : 23

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz pouvoir à Frédéric DUNET  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022

Vu les statuts du SYDELA, et notamment ses articles 6-1 à 6-4,

Vu les statuts de l'association « Collège des transitions sociétales » de type loi 1901, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Vu la délibération n°2022-57 du Comité syndical en date du 16 juin 2022 portant adhésion au Collège des Transitions sociétales pour les années 2022-2023 et 2023-2024,

Considérant que la vocation du Collège des transitions sociétales est de promouvoir, sur le territoire régional, dans les milieux institutionnels, socioéconomiques, associatifs et plus largement au sein de la société civile, une culture partagée sur les enjeux sociétaux mais aussi et surtout de favoriser l'engagement d'actions de transitions.

Considérant que les actions du Collège des transitions sociétales s'articulent autour :

- d'une *action-recherche* partenariale sur la transition énergétique & sociétale (programme TES) pour faire ensemble sur les territoires locaux ;
- des *programmes de (dé)formation* pour une vingtaine de décideurs chaque année, au service des transitions sur les territoires, et avec les questions de nos représentations et des conditions de la coopération.

Considérant que le programme d'action-recherche est constitué de divers partenaires sur le territoire régional tel que les syndicats d'énergies (SYDEV, SIEM, ...), le Conseil Départemental de Loire Atlantique, ENEDIS, etc.

Considérant que l'intérêt pour le SYDELA d'y adhérer est de pouvoir participer à la détermination des conditions favorisant l'émergence de projets dits de « transition énergétique » avec une approche transversale et systémique sur son territoire.

Considérant une erreur matérielle entre la délibération n°2022-57 du Comité syndical en date du 16 juin 2022 et les conditions de versement de la cotisation,

Considérant que le versement de la cotisation s'effectue de la façon suivante :

- 10 000 € à la signature de la convention (signée en date du 12/07/2022)
- 10 000 € après la remise du premier rapport d'activités, en mai 2022
- 5 000 € après la remise du deuxième rapport d'activités, en mai 2023
- 5 000 € après la remise du troisième rapport d'activités en mai 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :**

- **D'annuler la délibération n°2022-57 du Comité syndical en date du 16 juin 2022,**
- **D'approuver l'adhésion du SYDELA au Collège des Transitions Sociétales pour les années 2022 et 2023,**
- **Les crédits ayant déjà été prévus au budget, d'approuver le versement de la cotisation comme suit :**
  - 10 000 € à la signature de la convention (signée en date du 12/07/2022)
  - 10 000 € après la remise du premier rapport d'activités, en mai 2022
  - 5 000 € après la remise du deuxième rapport d'activités, en mai 2023
  - 5 000 € après la remise du troisième rapport d'activités en mai 2024.

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**